ADJUVANT

Liberate®

pour bouillies **Herbicides** | **Insecticides**
Régulateurs de croissance

CONTROLE DERIVE®



Spécial **LARVES D'ALTISES**

L'efficacité des insecticides à l'automne peut être altérée par :

FEUILLAGE PEU MOUILLABLE — De nombreuses gouttelettes de bouillie tombent au sol par **rebond ou ruissellement**.

VOLUME D'EAU NON ADAPTÉ — Les volumes habituellement pratiqués (autour de 100 L/ha) **ne couvrent pas suffisamment la végétation** à protéger.

CUTICULES PEU PERMÉABLES — Les insecticides à mode d'action pénétrant sont **optimisés par des adjuvants pénétrants**.

Liberate®

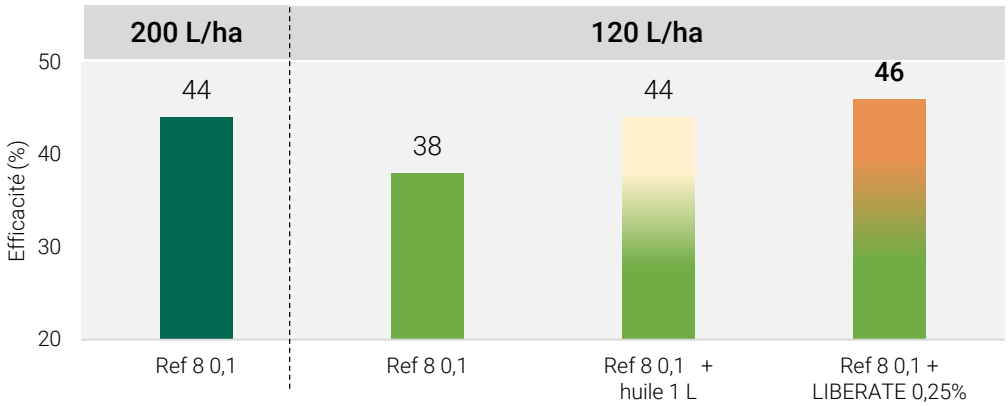
Pour une meilleure couverture et gain de pénétration : des insecticides plus efficaces contre les larves d'altises !

EFFICACITÉ PROUVÉE !

Efficacité larves altises colza
50-60 jours après application
Infestation moyenne témoin : 3,1 larves/pied

Typologie de l'essai :
Buse XR110015 à 200L/ha | Buse AIXR110015 à 120L/ha
Application à bbch19 – 29/11/22 | H %: 90 % - T° : 7 °C

Source :
3 essais automne 2022



L'ADJUVANT LIBERATE

[Compense les **pertes d'efficacité** liées aux volumes d'eau
[Limite la **dérive**
[Augmente **la couverture** de la végétation
[Renforce **la pénétration** de l'insecticide

pour une meilleure efficacité finale de l'insecticide.

DOSE D'UTILISATION LIBERATE® : 0,25 % du volume d'eau (inf à 100L/ha). Objectif exclusif anti-dérive : 0,15 %.
0,25 l/ha Entre 100 et 150 l de bouillie/ha. *Mettre en premier dans la cuve.*

#PositiveProduction®

www.desangosse.fr

DE SANGOSSE

LIBERATE® : AMM n° 2100072 - 488 g/l de lécithine - ® Marque déposée Loveland Products Inc - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros – 300 163 896 RCS Agen – N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 – Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) – Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition 09/2024. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S - Shutterstock.

LIBERATE®
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.